

Lettre ouverte au Président de la République.

Demande d'audience.

Monsieur le Président de la République,

Il n'est pas commun que des maires s'adressent directement au président de la République.

Si nous avons décidé de vous demander audience, c'est que nous estimons que la situation dans laquelle nos communes vont se trouver est grave.

Dans plus de trente départements, la majorité des conseils municipaux ont refusé les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) des préfets et ont demandé que leur choix soit respecté.

Cela est confirmé par le résultat des élections sénatoriales. En effet, tous les commentateurs s'accordent à dire que le rejet qui a frappé votre majorité à cette occasion, au-delà des prévisions, traduit la colère des élus locaux de toutes sensibilités politiques face à l'obstination des préfets, représentant le gouvernement, à vouloir imposer le groupement forcé des communes à travers les SDCI.

Monsieur le Président de la République,
une conclusion s'impose :
la démocratie implique que ces projets ne soient pas appliqués.

En effet, les SDCI établis par les préfets, en application de la réforme territoriale que vous avez initiée, bouleversent complètement la vie de nos communes :

- **Suppression de syndicats intercommunaux**, alors que nous n'avons aucune information sur les services de substitution, ni sur les conséquences financières. Il est pourtant du devoir d'un élu de disposer de l'ensemble des éléments, en particulier financiers à court, moyen et long terme, sur les compétences exercées et sur les services et équipements qui seraient proposés.
- **Intégration de nos communes ou communautés de communes dans de vastes ensembles niant la libre administration communale** : nous n'aurions plus qu'à lever le bras, une fois par trimestre, dans les conseils communautaires de ces agglomérations, à proposer même que notre voix soit prise en compte.

- **Obligation de participer au remboursement d'une dette, qui n'est pas celle de nos communes**, par une augmentation considérable des impôts.

Or, Monsieur le Président de la République, lors des dernières élections municipales de 2008, les électeurs ne nous ont pas donné mandat pour porter atteinte aux souverainetés communales et pour modifier les périmètres intercommunaux existants. Il est nécessaire de mener des retours d'expérience et de cesser les marches forcées.

Nos conseils municipaux ont délibéré. Mais, considérant que seule une consultation de nos électeurs pourrait légitimer un tel bouleversement, nous avons, dans certaines communes, saisi nos électeurs des SDCI établis par les préfets.

La réponse de la population est sans ambiguïté : 94,5 % des exprimés à Massillargues-Attuech, 90 % à Mailhac, des résultats semblables dans les Bouches-du-Rhône, dans les Alpes-Maritimes, dans le Var... Partout, chaque fois que les électeurs ont été consultés, ils ont exprimé le rejet de l'intercommunalité forcée.

Dans le Val de Moselle, ce sont 800 habitants qui ont manifesté à la préfecture contre la dissolution de leur communauté de communes dans Metz Métropole.

A Anduze (Gard), ce sont des centaines d'habitants qui ont manifesté contre l'éclatement de la 2C2A, malgré la répression de leur manifestation pacifique.

Plusieurs dizaines de maires des Bouches-du-Rhône se sont rendus à l'Assemblée nationale, manifestant le refus de l'intégration de leur commune dans le Grand Marseille ; plusieurs étaient mandatés par le vote de leurs électeurs lors des référendums qu'ils avaient organisés.

Quelle n'a pas été notre surprise lorsque plusieurs d'entre nous ont été assignés en tribunal administratif au motif que nous n'aurions pas le droit de consulter les habitants sur le SDCI, la lettre du préfet de l'Isère indiquant même que, « *seul le préfet est compétent pour décider d'approuver le projet de schéma* ».

Monsieur le Président de la République,
Est-ce là la démocratie ?

Si l'on comprend bien, si seul le préfet peut décider, les commissions départementales, qui doivent rendre un avis avant le 31 décembre 2011, n'ont pour seule fonction que d'entériner l'intercommunalité forcée. C'est sans doute pourquoi elles ont été constituées par les préfets comme de véritables commissions d'exception.

**Que resterait-il
du suffrage universel
dans ces conditions ?**

Niant les délibérations de nos communes, refusant que les habitants soient consultés sur le bouleversement que va entraîner dans leur vie le regroupement forcé de nos communes, les préfets vont prendre leurs décisions conformément aux directives reçues du ministère de l'intérieur.

Monsieur le Président de la République, nous n'avons pas été élus pour accompagner la mort de nos communes et la négation du suffrage universel.

Jean Bazelle, maire de Lascelles (Cantal) ; Alain Beaud, maire de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille (Gard), président de la Communauté de Communes autour d'Anduze (2C2A) ; Edouard Chaulet, maire de Barjac (Gard), conseiller général ; René Douce, maire de Ventenac-Cabardes (Aude) ; Didier Fouché, maire de Soullitré (Sarthe) ; Jean-Pierre Gaubiac, maire de Moulès-et-Baucels (Hérault) ; Aurélie Genolher, maire de Massillargues-Attuech (Gard) ; Daniel Jeannin, maire de Montenois (Doubs) ; Jean-Paul Labeyrie, maire de Laruscade (Gironde) ; Jacki Lüdi, maire de Millery (Côte d'Or) ; Patrick Messein, maire de Novéant-sur-Moselle (Moselle), président de la communauté de communes du Val de Moselle ; Christian Moreau, maire de Dannemoine (Yonne) ; Hervé Pauly, maire de Frontenac (Gironde) ; Henri Poumayrac, maire de La Caunette (Hérault) ; Jean-Marie Salles, maire d'Alzonne (Aude), président de la communauté de communes du Cabardes au Canal du midi ; Gérard Schivardi, maire de Mailhac (Aude) ; Paul Silici, maire de Saorge (Alpes Maritimes) ; Christian Sourbes, maire de Lagrange (Landes) ; Michel Tribes, maire de Montignargues (Gard).

C'est pourquoi, Monsieur le Président de la République, nous vous demandons de bloquer les SDCI, établis par les préfets de nos départements, et de maintenir la libre coopération intercommunale que nos communes ont choisie à travers les syndicats intercommunaux ou les regroupements volontaires qu'elles ont opérés.

Ceux-ci ont fait largement la preuve qu'ils permettraient à nos concitoyens de bénéficier des services de proximité et de qualité au meilleur coût, sous le contrôle de la population et de ses élus municipaux.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir recevoir la délégation qui se rendra à l'Élysée.

Soyez assuré, Monsieur Président de la République, de tout notre respect.

« Monsieur le Président de la République, bloquez les SDCI des préfets, respectez notre choix, recevez la délégation. »

Je soutiens la délégation au Président de la République et j'accepte que mon nom soit publié.

Nom : Prénom :

Mandat électif :

Commune : Code postal :

Adresse :

E-mail :

Signature :

A retourner à :

Gérard SCHIVARDI, en mairie, 13 rue des Remparts, 11120 Mailhac